

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du 23 mars 2023

Délibération n° 26-03-23
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2023

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du jeudi 16 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le jeudi 23 mars 2023 à partir de 17h00 à LISTRAC (Salle des fêtes).

Appel des conseillers.

Etaient présents :

AVENSAN	Patrick BAUDIN Christophe JACOBS Patricia ARNAUD Marianick LAFITEAU
BRACH	Didier PHOENIX
CASTELNAU-DE-MEDOC	Eric ARRIGONI Françoise TRESMONTAN Jacques GOUIN Jean-Pierre ARMAGNAC
LISTRAC-MEDOC	Aurélie TEIXEIRA Pascal MOREL André LEMOUNEAU
MOULIS-EN-MEDOC	Christian LAGARDE Windy BATAILLEY Abel BODIN
LE PORGE	Sophie BRANA Philippe PAQUIS
SAINTE-HELENE	Lionel MONTILLAUD Fabrice RICHARD Sylvie JALARIN Jean jacques VINCENT
SALAUNES	Hélène PEJOUX

SAUMOS	Didier CHAUTARD
LE TEMPLE	Jean-Jacques MAURIN

Excusés ayant donnés procuration :

Gilles NAVELLIER a donné procuration à Didier PHOENIX ;

Sandra LE GRAND a donné procuration à André LEMOUNEAU ;

Martial ZANINETTI a donné procuration à Christian LAGARDE ;

Stéphane LECLAIR a donné procuration à Jean-Pierre ARMAGNAC ;

Anne Sophie ORLIANGES a donné procuration à Sophie BRANA ;

Jérôme PARDES a donné procuration à Hélène PEJOUX ;

Karine NOUETTE GAULAIN a donné procuration à Jean -jacques MAURIN.

Absents :

Nathalie LACOUR BROUSSARD

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le **quorum** est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants est de 31 élus.

Secrétaire de séance : Aurélie TEIXEIRA

A l'ordre du jour :

- **Administration Générale**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 23 février 2023.

- **Finances**

- Présentation et adoption des comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes ;
- Présentation et adoption des comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes ;
- Budget principal 2023 - Affectation des résultats 2022 ;
- Budget annexe « Ordures Ménagères » 2023 - Affectation des résultats 2022 ;
- Budget annexe « SPANC » 2023 - Affectation des résultats 2022 ;
- Budget annexe « ZA Pas du Soc » 2023 - Affectation des résultats 2022 ;
- Budget annexe « ZA Brach » 2023 - Affectation des résultats 2022 ;
- Budget annexe « Zones d'activités » 2023 - Affectation des résultats 2022 ;
- Autorisation au président pour engager des dépenses d'investissement sur le budget principal et le budget annexe ordures ménagères avant adoption des budgets primitifs 2023 - Modification délibération n° 05-01-23 ;
- Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) 2023.

- **Famille - solidarité - action culturelle**

- Avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des structures multi-accueil et RAM ;
- Financement d'une session de formation BAFA sur le territoire de la CDC MEDULLIENNE.

- **Environnement**

- Prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (hors déchets issus des lampes) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation.

Délibération n° 26-03-23
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2023

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 033-243301389-20230323-DEL260323-BF



Rapporteurs : Monsieur le Président Christian LAGARDE, et Lionel MONTILLAUD, Vice-président en charge de la fiscalité, des finances, des ressources humaines, de la mutualisation et de l'évaluation des transferts de charges

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le règlement intérieur des instances de la Communauté de Communes Médullienne, approuvé par délibération n° 122-12-20 du 3 décembre 2020 et plus particulièrement son article 19 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, présenté à la Commission Finances élargie au Bureau communautaire le 9 mars 2022, et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Communautaire ;

Après en avoir débattu,

- **PREND ACTE**, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2022, selon les modalités prévues par le règlement intérieur des instances de la Communauté de Communes Médullienne, et sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Au registre des délibérations, à Castelnau de Médoc, le 23 mars 2023

Le Président
Christian LAGARDE

Le secrétaire de séance
Aurélie TEIXEIRA

